

Communauté de Communes du SUD ARTOIS

5, Rue Neuve – BP 50002 – 62452 – BAPAUME CEDEX



REÇU LE 20 MAI 2015

Délibération 2015-041 du 17 Avril 2015

L'an deux mil quinze, le dix sept avril à dix neuf heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Sud-Artois s'est réuni à l'Espace Culturel Isabelle de Hainaut de BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques COTTEL, Président, conformément à la convocation qui lui avait été faite le 08 avril 2015 et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'intercommunalité.

Etaient présents : Tous les membres en exercice à l'exception de :

Absents et excusés :

Mmes J. LE CERF – E. COTTEL - G. WATSON – P. LAGUILLER - V. HERMANT – F. LETURCQ -
MM. A. CHAUSSOY – G. POUILLAUDE – Y. BONNERRE - L. GABRELLE – B. VAILLANT – B.
CAILLE - D. WERBROUCK – J.C. GODEVELLE – G. DUE – D. REBOUT – M. REBOUT – E.
BURDIAC – H. COPIN – J.P. LORENT - L. ANTINORI – G. TRANNIN – D. DELEPLACE – J.
VASSEUR – M. POUILLAUDE – M. BLONDEL – S. LEJEUNE

M. Y. BONNERRE, absent et excusé, qui a été suppléé par Mme M. BONIFACE,
Mme E. COTTEL, absente et excusée, qui a été suppléée par M. G. DHORDAIN,
M. B. CAILLE, absent et excusé, qui a été suppléé par Mme G. THUEUX,
Mme G. WATSON, absente et excusée, qui a été suppléée par M. M. CANNONNE,
Mme P. LAGUILLER, absente et excusée, qui a été suppléée par M. Ch. TABARY,
M. J.P. LORENT, absent et excusé, qui a été suppléé par M. Ph. THIEBAUT,

M. D. REBOUT, absent et excusé, a donné pouvoir à M. B. BRONNIART,
M. H COPIN, absent et excusé, a donné pouvoir à M. J.F. LALY,
M. L. ANTINORI, absent et excusé, a donné pouvoir à M. M. LALISSE,

OBJET : Budget Primitif 2015 – Budget annexe DEVECO

La séance ouverte, Monsieur le Président présente au Conseil de Communauté le projet de Budget Primitif établi au titre du budget annexe « Développement Economique » de la collectivité pour l'exercice 2015 qui s'établit pour la section de fonctionnement à 720 889,00 €uros et pour la section d'investissement à 412 162,00 €uros en dépenses et en recettes.

Monsieur le Président précise que ce budget est équilibré par une subvention d'exploitation de 150 000,00 € versée par le budget général de la collectivité. Ce budget ne reprend pas les excédents constatés au Compte Administratif puisque le Compte de Gestion n'a pas encore été validé par les services de la DGFIP, ce qui ne permet pas de présenter et voter le Compte Administratif.

Monsieur le Président détaille les opérations d'investissement qui ont été budgétisées dans le cadre du projet de budget avec notamment une ouverture de crédits pour le bâtiment d'ERVILLERS (20 000 €), les Bâtiments Relais (27 853 €) et la Zone des Anzacs (50 000 €).

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide à l'unanimité des Conseillers présents ou représentés :

- d'approuver le projet de Budget Primitif établi au titre de l'exercice 2015 dans le cadre du budget annexe « Développement Economique »,
- d'approuver la recette provenant du budget général pour un montant de 150 000 € au titre d'une subvention d'exploitation.

Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire par publication le 17 avril 2015 et transmission en Préfecture le 17 avril 2015.

Pour extrait conforme.

Certifié et rendu exécutoire par affichage
le 17 avril 2015 et transmission
en Préfecture le 17 Avril 2015

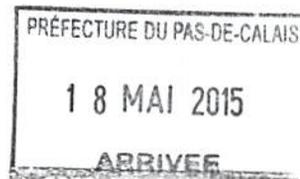
Le Président,

Jean-Jacques COTTEL



Le Président,

Jean-Jacques COTTEL



2015-041- 17/04/2015
BP 2015 DEVECO